



La maîtrise de l'environnement juridique de l'entreprise est indispensable pour en favoriser la pérennité. Des professionnels du droit sont à l'écoute des créateurs pour les accompagner dans ce domaine : les avocats

- Faut-il exercer sous forme individuelle ou sous forme de société ?*
- Faut-il louer ou acheter un fonds de commerce ?*
- Le contrat de bail que l'on me propose assure t-il une sécurité juridique suffisante pour assurer la pérennité de mon entreprise ?*

Face à toutes les interrogations du créateur d'entreprise, l'avocat est là pour **guider dans toutes les démarches**, tant administratives que juridiques, **réfléchir et proposer les solutions les plus adaptées** à votre activité actuelle et à venir.

L'avocat saura **lever les écueils** et **aplanir les difficultés juridiques** que rencontre tout créateur d'entreprise. Il vérifiera et préparera les statuts et les actes nécessaires à la constitution d'une société, vérifiera les contrats (bail, contrat de franchise, etc.)

L'avocat saura **vous accompagner** dans ces démarches qui peuvent paraître difficiles et ardues et permettra au créateur d'entreprise de commencer son activité sereinement. Il assurera également, par ses conseils, **la pérennité de votre entreprise**.